

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

DMST 2025-07-08

DÉCISION DU MAIRE

<u>OBJET</u>: CONSTRUCTION DU NOUVEL ALCAZAR Lot n°1: Gros œuvre – fondations - étanchéités

AVENANT N°3

Le Maire de la Commune de Sisteron.

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans le cadre du marché pour la CONSTRUCTION DU NOUVEL ALCAZAR Lot n°1 Gros œuvre – fondations - étanchéités avec l'entreprise RAGOUCY dont le siège se situe 106 rue de Tournoux – 05510 LA SAULCE il est nécessaire de passer un avenant avec cette entreprise.

Cet avenant porte sur les points suivants :

Le présent avenant N°3 prend en compte six <u>prestations supplémentaires</u> en lien avec la gestion du chantier, décrites dans le tableau ci-après.

Les incidences financières des postes pris en compte sont les suivantes :

Poste	Observations	Incidence financière en € HT
1- Scellement platine charpentier	Selon demande maître d'ouvrage, non prévu aux CCTP des lots gros œuvre et charpente métallique.	+ 5 275.00 € HT
2- Etudes complémentaires	A la suite des modifications introduites par la maitrise d'œuvre causés par des retards de retour de différentes entreprises	+ 15 000.00 € HT
3- Gestion des bornes d'accès	Selon demande maître d'ouvrage en protection vis-à-vis des gens du voyage	+ 3 275.00 € HT
4- Suppléments acier dallage	A la demande du bureau de contrôle au regard de la charge des tribunes mobiles	+ 20 000.00 € HT
5- Regard de sol	A la demande de la maitrise d'œuvre, mise en œuvre d'un regard intermédiaire afin de pouvoir déporter la régie pour plus de souplesse d'utilisation de la salle.	+2 880.00 €HT
6- Cornière de rive pour fosse scénique	Selon demande maître d'ouvrage pour renforcer l'arrête de la fosse scénique	+1 500.00 € HT
Total incidence financière		+ 47 930.00 € HT

Mis en ligne le 02/10/2025 Å 13h45

- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : 20 %
 - Montant HT : 1 450 000,00 €
 - Montant TTC: 1 740 000,00 €
- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui \boxtimes

Montant de l'avenant 1 :

Montant HT : 21 350,00 € Taux de la TVA : 20%

■ Montant TTC : 25 620,00 €

• % d'écart introduit par l'avenant : + 1,47 %

Montant de l'avenant 2 :

■ Montant HT : 26 000,00 € ■ Taux de la TVA: 20%

■ Montant TTC : 31 200,00 €

% d'écart introduit par l'avenant : + 1,79 %

Montant de l'avenant 3 :

■ Montant HT : 47 930,00 € ■ Taux de la TVA: 20%

■ Montant TTC : 57 516,00 €

■ % d'écart introduit par l'avenant : + 3,20 %

Nouveau montant du marché public :

Montant HT : 1 545 280,00 €

■ Taux de la TVA : 20%

■ Montant TTC: 1 854 336,00 €

DÉCIDE

ARTICLE 1: de signer l'AVENANT N°3 avec l'entreprise **RAGOUCY**.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

<u>ARTICLE 3</u>: Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le préfet des Alpes de Haute Provence et à l'entreprise **RAGOUCY**.

Fait à Sisteron, le 02 octobre 2025 Pour copie conforme Le Maire, D. SPAGNOU